

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt Février à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Isabelle NICOLLE-HIRCHY a donné pouvoir à Alain NICOLLE.

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 16 Février 2026

Date d'affichage : 16 Février 2026

9/2026 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

Après relecture et n'ayant aucune remarque à mentionner, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil municipal du 13 Février 2026 et le signent.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine GAUFILLET



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt Février à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Isabelle NICOLLE-HIRCHY a donné pouvoir à Alain NICOLLE.

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 16 Février 2026

Date d'affichage : 16 Février 2026

13/2026 - FONGIBILITE DES CREDITS

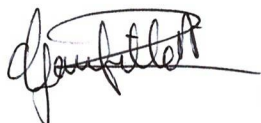
Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 4 du 10 Septembre 2021 du Conseil Municipal de Broye les Loups et Verfontaine approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Broye les Loups et Verfontaine décident :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de cette délibération et pour l'exercice en cours, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine GAUFILLET



le Maire
Alain NICOLLE



Mairie, 18 rue Dame Jeanne, 70100 BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE
☎/✉ : 03 84 32 33 75, mairie.broye-verfontaine@orange
Secrétariat : lundi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h00 à 15h00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt Février à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes excusés/excuses : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excuses : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Isabelle NICOLLE-HIRCHY a donné pouvoir à Alain NICOLLE.

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 16 Février 2026

Date d'affichage : 16 Février 2026

14/2026 - SUBVENTIONS 2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'octroyer les sommes suivantes aux associations comme suit :

- Association Soirsan et Volong : 500 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers d'Autrey les Gray : 150 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Association des Amis de l'Ecole : 200 €

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine GAUFILLET



le Maire
Alain NICOLLE

